



ODF ORANGE BY PILOCAP

271 Avenue Hélié Denoix de St Marc
84100 Orange

N° SIRET : Siret 45331683800078

et

LIP AVIGNON

4 Place Saint-Lazare
84000 Avignon

concluent la convention de formation suivante en application des dispositions de l'article L.6313-1 de la sixième partie du code du travail à savoir des actions de formations professionnelles continues telles que : préformation, adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Le programme de formation joint à la présente convention indique l'ensemble des caractéristiques de cette action de formation (objectifs, contenu, moyens pédagogiques, lieu et modalité de suivi, de contrôle et d'évaluation).

ARTICLE 1 : OBJET DE CONVENTION

En exécution de la présente convention, ODF ORANGE BY PILOCAP s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Formation Travail en Hauteur & Port des Equipements de Protection Individuelle-1 jour

 Formateur(s) :	 Noms des stagiaires :
ODF ORANGE BY PILOCAP	Dylan INIZAN
 Testeur(s) :	 Date de la session:
PILOCAP Certification STC 137	du 07/04/2026 au 07/04/2026
 Durée du stage :	
1.0 jours - (7.0 h)	
 Lieu :	 Sanction :
ODF ORANGE BY PILOCAP 84100 Orange	Attestation de formation

ARTICLE 2 : DISPOSITION FINANCIÈRE

Le client, en contrepartie des actions de formation réalisées, et à la signature de la convention s'engage à respecter les conditions Générales de Ventes (jointes avec la présente convention) et à verser à ODF ORANGE BY PILOCAP la somme de :

COÛT PÉDAGOGIQUE	TARIF HT DE LA SESSION	TVA	TARIF TTC DE LA SESSION
137.00 € par stg	137.00 €	TVA 20.00%	164.40 €

- Frais éventuels avancés pour votre compte facturés sur justificatifs (repas, location de matériel, déplacements...)
- Délais de règlement : Virement à 30 jours date de facture
- ODF ORANGE BY PILOCAP en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet dès sa signature et s'achèvera le dernier jour de la formation.

ARTICLE 4 : RÈGLEMENTS

Formations avec subrogation de paiement avec un OPCO : le retour de votre convention signée doit systématiquement être accompagné de votre demande de Prise En Charge En l'absence de cette demande de Prise en Charge avant le début de la formation nous serons dans l'obligation de facturer directement à votre entreprise la prestation de formation dès la fin de celle-ci.

Formations avec Bon de Commande : le retour de votre convention signée doit systématiquement être accompagné de votre Bon de Commande avant le début de la formation.

SIGNATURES

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les CGV présentes ci-dessous en les signant le __/__/____.

Pour le client	Pour l'organisme de formation
Nom de l'entreprise : LIP AVIGNON	Nom de l'organisme : ODF ORANGE BY PILOCAP
Date :	Date : 02/04/2026
Signature :  LES INTERMEDIARIES PROFESSIONNELS - LIP 18 Impasse de l'Asynalle - 69366 LYON cedex 07 Tél. 04 72 71 05 05 www.grupelip.com SIREN 879 423 902 APE 78.20 Z SAS au capital de 1 000 000 €	Signature :  ODF^{BY} PILOCAP[!] ORANGE FORMATION ODF ORANGE 261 avenue Hélié denoix de st marc 84100 Orange Tél : 04.90.61.22.36 orange@formation-pilocap.fr www.formation-pilocap.fr Siren : 453 316 838

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ODF ORANGE BY PILOCAP

1. Objet et champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par ODF ORANGE BY PILOCAP dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées dans le cadre d'accords particuliers.

2. Les types de formations concernées :

- **Formation inter-entreprises** : formation catalogue réalisée dans les locaux de ODF ORANGE BY PILOCAP ou loués par ODF ORANGE BY PILOCAP à destination des entreprises ou des particuliers.
- **Formation intra-entreprise** : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client dans les locaux de ODF ORANGE BY PILOCAP ou sur le site du client.

3. Inscription :

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. L'inscription du (des) stagiaire(s) **sera validée** dans la session choisie à réception par ODF ORANGE BY PILOCAP, du devis ou de la convention de formation professionnelle en application du livre VI du Code du travail dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial de l'acheteur. Pour le(s) particulier(s) il sera demandé un règlement dès le 1er jour du stage.

En cas de cessation anticipée de formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités suivantes :

- Du fait de l'organisme : remboursement total de la formation au stagiaire.
- Du fait du stagiaire paiement de 50 % du stage à l'organisme.
- En cas de force majeure, il n'y aura aucun frais dans les deux cas de figure.

À compter de la date de la signature du présent contrat avant la formation le stagiaire (particuliers) a 10 jours pour se rétracter sans frais. Il informe l'organisme par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel.

4. Responsabilité :

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux de ODF ORANGE BY PILOCAP implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance des stagiaires en début de formation. ODF ORANGE BY PILOCAP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation. Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation.

5. Tarifs :

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur les grilles commerciales négociées entre ODF ORANGE BY PILOCAP et ses clients ou le devis ou la convention de formation ou le contrat de formation professionnel pour le particulier. Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due dans son intégralité.

6. Facturation et modalités de paiement :

Les factures sont payables en euros selon les délais contractuels sans escompte, soit par chèque libellé à l'ordre de ODF ORANGE BY PILOCAP ou par virement en précisant le numéro de facture.

Le paiement anticipé ne pourra faire l'objet d'aucun escompte.

Pour le Particulier les Chèques de Banque Certifié ou espèces sont exigés

7. Règlement par un OPCA / OPCO :

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client :

- De faire la demande de prise en charge avant le début de la formation, de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.
- D'indiquer explicitement lors de l'inscription ou sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer.

Si l'OPCA / OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si ODF ORANGE BY PILOCAP n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA / OPCO avant le début de la formation, ODF ORANGE BY PILOCAP se réserve le droit de facturer l'intégralité de la formation au client.

En cas de non-paiement par l'OPCA / OPCO pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

8. Pénalités de retard et sanctions en cas de défaut de paiement :

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. En outre, une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour les frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, ODF ORANGE BY PILOCAP se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

9. Convocation et attestation de formation :

Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée au participant par mail ou par courrier ou remise en main propre.

ODF ORANGE BY PILOCAP ne peut être tenue responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations individuelles de fin de formation selon l'article L. 6353-1 du Code du travail seront remises au(x) stagiaire(s) le dernier jour de la formation.

10. Refus de commande :

Dans le cas où un client passerait une commande à ODF ORANGE BY PILOCAP sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), ODF ORANGE BY PILOCAP pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. Conditions d'annulation et de report :

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) **au plus tard 7 jours** ouvrés avant le début de la formation.

Pour les formations **en inter** : en cas d'annulation par l'entreprise moins de 7 jours ouvrés avant le début de la formation, ODF ORANGE BY PILOCAP facture un dédit de **50% à titre d'indemnisation**.

Pour les formations **en intra** : en cas d'annulation par l'entreprise moins de 7 jours ouvrés avant le début de la formation, ODF ORANGE BY PILOCAP facture un dédit de **80% à titre d'indemnisation**.

En cas d'annulation ou de non-présentation du stagiaire à la date prévue du début de la formation, le coût total de la formation sera facturé intégralement à titre d'indemnité forfaitaire. Sauf en cas de réception d'un arrêt de travail au plus tard 3 jours ouvrés suivant la date du début de la formation.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire. En cas d'annulation définitive de la formation par ODF ORANGE BY PILOCAP, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par ODF ORANGE BY PILOCAP, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

12. Supports de formation :

Les stagiaires et clients des formations dispensées par ODF ORANGE BY PILOCAP ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...). Les supports de formation restent la propriété exclusive de ODF ORANGE BY PILOCAP.

13. Confidentialité :

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

14. Informatique et libertés :

Le Client est informé que les données à caractère personnel qui sont communiquées à ODF ORANGE BY PILOCAP en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes ne seront en aucun cas utilisées ou exploitées pour d'autres fins que celle de la formation suivie. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à ODF ORANGE BY PILOCAP.

14 bis. Passeport de Prévention – collecte du numéro de sécurité sociale (NIR)

Dans le cadre des obligations prévues par l'article L.4141-5 du Code du travail et le décret n°2023-1073 du 20 novembre 2023, Pilocap est tenu de déclarer les actions de formation en Santé et Sécurité au Travail dans le Passeport de Prévention via la plateforme sécurisée du Ministère du Travail. À cette fin, les informations suivantes peuvent être requises pour chaque stagiaire : nom de naissance, date de naissance et numéro de sécurité sociale (NIR). Le NIR constituant une donnée sensible, le stagiaire est informé de son droit de refuser de le communiquer. En cas de refus, le stagiaire devra signer une décharge attestant son choix ; il reconnaît alors que la déclaration de sa formation dans le Passeport de Prévention ne pourra pas être réalisée. Les données collectées sont traitées exclusivement aux fins précitées, sur la base de l'obligation légale, et conservées pour la durée nécessaire à la réalisation de la déclaration et au respect des obligations légales et réglementaires. Elles sont transmises uniquement aux destinataires habilités. Les droits des personnes (accès, rectification, effacement, limitation, opposition, le cas échéant) s'exercent selon l'article 14 ci-dessus. Pour toute demande, contacter : dpo@formation-pilocap.fr

15. Communication :

Le Client autorise expressément ODF ORANGE BY PILOCAP à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

16. Renonciation :

Le fait pour ODF ORANGE BY PILOCAP de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

17. Loi applicable :

Les conditions générales et tous les rapports entre ODF ORANGE BY PILOCAP et ses clients relèvent de la loi française.

18. Attribution de compétence :

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ORANGE quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société ODF ORANGE BY PILOCAP qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

19. Election de domicile :

L'élection de domicile est faite par ODF ORANGE BY PILOCAP à son siège social au 271 Avenue Hélié Denoix de St Marc, 84100 Orange

20. Click-app :

“Par la souscription d’une convention de formation avec ODF ORANGE BY PILOCAP, le Client accepte expressément l’usage de la solution logicielle “CLICK-APP” aux fins de réalisations, supervision et gestion des formations souhaitées. Chaque Client bénéficie d’un compte client de gestion et accepte expressément son usage.

Le Client est informé que la réalisation de toute formation suppose la création d’un compte personnel pour chaque stagiaire.”

21. Conformité RGPD :

“Conformément à sa charte RGPD, disponible depuis le compte client/payeur, le groupe PILOCAP satisfait à l’ensemble des dispositions européennes et françaises relatives à la protection des données à caractère personnel.

Le groupe PILOCAP observe l’ensemble des principes directeurs du RGPD de la conception de ses offres jusqu’à leurs applications effective et complète. En toute circonstance, le groupe PILOCAP s’engage sur la licéité des traitements de données personnelles effectués par ses soins et de la sécurité observée les concernant.”

22. Sécurisation des certifications :

“Le Groupe PILOCAP a mis en place une sécurisation renforcée des titres et certifications délivrés par son biais par l’utilisation de QR-CODE. Cette technique informatique, apposée sur les titres délivrés, permet, par simple lecture de vérifier l’authenticité de ce dernier et l’identité (avec photographie portrait) du détenteur.

Cette garantie renforcée proposée par PILOCAP pour ses prestations suppose la collecter d’une photographie des stagiaires au jour de la formation.

En cas de refus de la part du stagiaire, le Client est informé que PILOCAP ne saurait assurer l'authenticité renforcée du titre.